

Itinéraire d'une condamnée (1)

«Arrivée en prison, j'ai enfin pu souffler»

Itinéraire d'une condamnée
Épisode 1

Un amour toxique, beaucoup d'alcool et la menace de trop: un soir d'août, Sophie a empoigné un couteau. Incarcérée pour tentative de meurtre, elle raconte comment la prison l'a... libérée.

Flavienne Wahli Di Matteo

«Tentative de meurtre.» Quand le chef d'accusation claque aux oreilles de Sophie*, c'est à la fois un réveil brutal et la plongée dans un cauchemar. Dans sa perception, ce qui s'est passé ce soir d'août 2020 n'était rien d'autre qu'une dispute de plus. Mais cette nuit-là, dans la cuisine d'un appartement d'Aigle, la querelle éthylique avait du public. Un pote du couple décrira à la police les gestes de Sophie, munie du couteau à pain, élançant la lame à plusieurs reprises vers le cou de son compagnon.

C'est le début d'un périple pénal que la trentenaire était à mille lieues d'envisager. Le mot «meurtre» accolé à son nom, l'énoncé chirurgical du Code pénal plaqué sur un vécu complexe, l'immersion abrupte dans l'univers carcéral, son homme qu'elle n'a jamais revu, l'exorcisation de ses démons entre les quatre murs d'une cellule, Sophie a accepté de partager son itinéraire de condamnée.**

Au parloir de la prison de la Tuilière, elle arrive pimpante, comme au jour de son procès - en juin dernier - devant le Tribunal criminel de l'Est vaudois. Le regard à peine maquillé pétillait au-dessus du masque et la longue robe fleurie contraste avec l'uniforme de l'agente de détention chargée de surveiller l'heure des visites.

Le récit de Sophie est calme, comme détaché du vécu à force d'être ressassé: «J'ai compris que c'était grave au poste de police, quand les agents ne m'ont pas laissée repartir. Jusque-là, je pensais qu'ils n'étaient intervenus qu'à cause du bruit - c'est vrai que j'avais tout démonté dans l'appartement. Mais les policiers m'ont rapporté la déposition du témoin. Plus tard, quand la procureure a parlé de «tentative de meurtre», je suis tombée des nues. Parce que ça ne correspondait pas à mon intention.»

Sophie est directement placée en détention provisoire. Cette immersion inattendue dans le monde carcéral provoque chez la jeune femme un effet tout aussi inattendu: «Comme si on m'enlevait un poids des épaules. Tout de suite, je me suis sentie mieux. Je ne supportais plus l'emprise que mon ami avait sur moi. Il me fliquait, me traquait. Sans cesse, j'essayais de partir et, sans cesse, il revenait. Je pouvais enfin être seule face à moi-même. La prison m'offrait exactement l'espace dont j'avais besoin.»

Passé trop lourd

Car depuis des années, Sophie lutte contre les démons d'une existence malmenée. Abandon maternel à 4 ans, abus sexuel à



Au parloir familial de la prison de la Tuilière, Sophie a accepté d'évoquer à cœur ouvert le long périple pénal qu'elle traverse.

«Quand la procureure a parlé de «tentative de meurtre», je suis tombée des nues. Parce que ça ne correspondait pas à mon intention.»

12, décès d'une sœur à 18, avortement forcé à 21. Et des relations amoureuses chaotiques, où pleuvent insultes, menaces et parfois coups. Au point qu'en 2018 déjà, elle brandit une arme blanche face à son compagnon. La peine de 6 mois est suspendue, à condition qu'elle entreprenne une thérapie.

Les psychiatres décèlent chez Sophie un trouble de la personnalité borderline doublé de dépression. Sensibilité exacerbée, émotions violentes, stress intense face au changement, propension à se lancer dans des relations délétères, tout cela l'envoie sur le divan une fois par semaine. «Cela ne me servait pas à grand-chose. Quand j'allais voir la psy, je déversais seulement le trop-plein accumulé les jours précédents. Puis, tout recommençait droit derrière.»

Ce qui recommençait, c'étaient les schémas d'un couple miné par des dépendances, deux écorchés accrochés l'un à l'autre. La rupture soudaine imposée par la justice permet à Sophie une introspection impossible jusqu'alors. «C'est en prison que j'ai pris conscience de ce que j'avais fait. Cela m'a rendue triste d'en être arrivée là. Aujourd'hui, je dirais que mon geste a été une violence en réponse à la violence. Alors que nous étions juste deux personnes qui s'aimaient...»

La voix flanche à l'évocation de Toni*, cette âme sœur dans le

bancal, la souffrance et les cannettes de bière. Ce compagnon perçu comme tyrannique mais qu'elle voulait aider, qui la harcelait mais qui n'a pas porté plainte, qu'elle a menacé d'un couteau, mais qu'elle aimait.

Leçon de vie

Elle gratte un peu de vernis sur le bout d'un ongle et poursuit: «On ne nous a donné le droit ni de se voir, ni de s'écrire. Je sais qu'il est même venu devant la prison. J'aurais eu besoin de m'excuser, de m'expliquer, de lui dire que je n'avais pas voulu lui faire de mal. J'aurais eu besoin de lui dire que c'est mieux comme ça, que je lui souhaite d'être heureux. Mais je n'ai plus de nouvelles, je ne sais pas où il se trouve.»

La privation de liberté, la procédure pénale, Sophie a choisi de les aborder comme une leçon de vie. «Vivre dans un espace clos, alors que j'aime la nature, les animaux, ça m'a fait bizarre au début. Mais comme je me sentais mieux, j'ai décidé d'en prendre le bon côté. Je crois que chaque étape de vie nous conduit là où nous avons besoin d'aller. Moi, je devais couper avec cette relation toxique.»

Son plus gros chagrin, c'est la séparation d'avec sa chienne de 6 ans. C'est parce que Toni menaçait de s'en prendre à cette compagne de vie aimée «comme une enfant» que Sophie a empoigné le couteau. L'animal attend le retour de sa maîtresse chez son paternel, à la campagne.

«Plus dur pour eux»

Son papa, elle l'appelle tous les jours et il vient la voir souvent. Elle reçoit aussi des amis, ses sœurs, son frère, et même sa maman avec qui elle a renoué. «Je crois que ma détention est plus dure pour eux que pour moi. Je sais que je vais bien, mais eux, ils s'imaginent des choses.»

À la table voisine, une maman tente de contenir les éclats d'une codétenue, des montagnes russes

de joies et de fureurs. «Ici, je côtoie surtout des femmes en souffrance, séparées de leurs familles, de leurs enfants, parfois loin de leur pays. Chaque jour me confronte à quelque chose qui, avant, aurait pu me faire peur ou me faire sortir de mes gonds. J'ai subi des agressions, physiques et

«C'est en prison que j'ai pris conscience de ce que j'avais fait. Cela m'a rendue triste d'en être arrivée là. Mon geste a été une violence en réponse à la violence.»

verbales, je n'ai pas répondu. J'ai appris à me sentir en paix en toutes circonstances. Je ne veux pas être mêlée aux intrigues de la prison.»

«Je garde le sourire, j'essaie de rigoler, d'écouter. Dernièrement, une fille m'a dit que me parler l'avait aidée. J'ai répondu que c'était elle qui m'avait aidée. Ici, j'ai compris que ma nature profonde me porte à l'empathie, à aider les autres. J'ai aussi compris que je ne pouvais pas le faire si je n'étais pas bien moi-même.»

Le suivi psychiatrique deux fois par mois, les livres «sur le développement personnel, la psychologie, la méditation», le travail dans l'équipe d'entretien et l'arrêt de l'alcool, ce «pansement sur mes émotions», ont mené Sophie vers une sérénité que son entourage salue.

Au point, fait rare, que le surveillant en chef de la Tuilière a comparu comme témoin de moralité au procès. Un moment fort pour Sophie. «Je n'attendais qu'une seule chose des juges:

«Ici, j'ai compris que ma nature profonde me porte à l'empathie, à aider les autres. J'ai aussi compris que je ne pouvais pas le faire si je n'étais pas bien moi-même.»

qu'ils m'enlèvent cette accusation de tentative de meurtre. J'étais prête à purger 10 ans, mais pas à porter cette étiquette. Je suis allée au procès sans m'inquiéter. J'allais reconnaître ce que j'avais fait, je savais que j'avais été trop loin. Mais j'avais besoin de faire comprendre que tuer n'était pas mon intention.»

Charge abandonnée

Alors, quand la Cour a annoncé qu'elle abandonnait le chef d'accusation tant redouté pour ne tenir que des lésions corporelles simples qualifiées (provoquées par une arme dangereuse) et les menaces qualifiées, ramenant la peine requise à 20 mois au lieu de 6 ans, Sophie n'a eu qu'un mot: «merci».

«Il fallait me voir sauter en l'air avec mes menottes, devant le fourgon qui me ramenait à la prison. J'étais parvenue à transmettre mon évolution, les juges avaient cru à mon changement. Même si je trouve que 20 mois, pour ce que j'ai fait, ça reste beaucoup. Mon avocate m'a expliqué que cette peine tenait aussi compte de mon passif.»

La justice, pourtant, ne s'arrêtera pas là. Insatisfaite, la représentante du Ministère public a fait appel. «Elle fait son boulot, je ne lui en veux pas. Je n'y pense pas trop (soupir). On verra bien. M'angoisser ne servirait à rien. Je vais rester moi-même. Désormais, j'ai confiance en la vie.»

*Prénom d'emprunt

**«24 heures» publiera une série de rencontres avec Sophie au fil des semaines, en suivant son parcours pénal jusqu'à une libération possible. Prochain épisode ce jeudi 11 novembre, lors du procès en appel.

PUBLICITÉ

8 JOURS 5-22 Novembre
EXCEPTIONNELS
Des prix exceptionnels dans toutes les collections



LAUSANNE - GENÈVE - CONTHEY - ZÜRICH